

Le testament de Romain DUBOIS BEAUPLAN

Bernadette Rossignol (février 2026)

La famille marie-galantaise DUBOIS BEAUPLAN descend de Noël DUBOIS et Jeanne PIOGÉ¹ dont le fils cadet, Antoine, commissaire de police, prit le nom de branche de BEAUPLAN. D'Anne Marie DAUVERGNE, épousée à Capesterre le 26 novembre 1722, il eut une dizaine d'enfants, dont 4 fils survivants parmi lesquels Romain (o ca 1734 + 1779 Vieux Fort).

Marié avec Eulalie BOIVIN (1743-1825), Romain en eut au moins 5 enfants dont un autre Romain, dont nous allons voir le testament olographe². Habitent propriétaire au Vieux Fort, Romain alla à Saint François Grande Terre épouser, le 30 mars 1785, Antoinette FAURON qui mourut en 1808 à 38 ans.

Dans le recensement de l'an V, à Réunion (Grand-Bourg), parmi les caférières particulières, les plus nombreuses, celle de « Romain Beauplan », 33 ans, avec son épouse, 26 ans, et 6 enfants de 9 ans à 1 an.

Le 18 mai 1819 le notaire marie-galantais M^e Magne, ayant appris le décès à Bordeaux le 4 mars précédent de Romain Dubois Beauplan, présente à Jean Vaultier de Moyencourt, juge, un paquet « *plié en forme de lettre et cacheté d'un seul cachet de cire rouge* » testament olographique qu'il avait déposé à l'étude « *avant son départ pour France* ». Le 20 mai au greffe, ouverture du testament puis transcription de celui-ci par le notaire qui l'incorpore à ses minutes.

Le testament

Le 1/4 de ses biens à ses 4 fils, Romain, Louis, Michel et René Beauplan Dubois³, prélevé pour 1/3 sur l'habitation Grande Savane et pour 2/3 sur l'habitation La Pirogue avant le partage de la masse des biens, aux conditions suivantes :

1

Payer à François Adelson, Élisabeth Athénaïs et Louis Alfred, mes enfants naturels, enfants de Marie Louise Luce (+ 30/04/1815), 15 000 livres à chacun, réversible de l'un à l'autre, dont ils ne pourront disposer qu'à leur majorité.

Je dois en ma qualité de tuteur de ces 4 (sic) enfants 45 000 livres mais, à mon décès, la tutelle revenant de droit à leur grand-mère maternelle Mani dite Marigot, je prie mes quatre légitaires d'obtenir de Mani que ce que je dois comme tuteur, pour avoir disposé dans mes affaires des sommes que j'ai touchées qui leur étaient dues, reste entre leurs mains jusqu'à la majorité de ces enfants et que rente leur en soit payée au denier cent. Je recommande expressément à mes quatre légitaires ces trois malheureux orphelins, qu'ils les protègent et leur tiennent lieu de père.

¹ Voir les généalogies sur Geneanet et en particulier celle de mphardin971.

² M^e Magne, 20/05/1819.

³ Les deux filles ne sont pas mentionnées : elles ont reçu une dot « en avancement d'héritage » pour leur mariage. Voir généalogie en fin d'article.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

J'en emmène deux en France avec moi, François Adelson et Elisabeth Athénaïs⁴. Je veux qu'ils y restent 7 ans et que leur éducation s'achève. Mes quatre légataires leur feront une pension pour les 2 de 4 000 livres tournois, qui ne diminuera en rien le legs que je leur ai fait ni le montant de leurs droits qui sont à valoir seulement sur leur quote-part dans les intérêts de leur legs de leurs droits à la succession de leur mère. Le surplus est une nouvelle donation que je leur fais tous les ans pendant les 7 années d'éducation. Je veux qu'aux deux garçons on leur donne en éducation les principes d'un art tel que peintre, musicien, architecte. La fille, la marier en France si cela est possible.

2

Je donne et lègue sur le 1/4 de mes biens à la charge de mes quatre légataires de solder la somme de 10 600 livres à Mani dite Marigot, legs payé pour dernier délai un an après ma mort et en argent.

3

Par acquisition que j'ai faite de Marthe en 1813, je me suis obligé de lui donner la liberté si j'étais content d'elle. J'ai fait demande de sa patente au général comte de Lardenoy pour elle et tous ses enfants. Il me l'a refusée. Mais voulant absolument remplir les intentions de feu ma tante Arsonneau à son égard, je donne donc la liberté à Marthe, Éliette, Roma, Montout, Mélanie, Mont-Louis, Elvina, tous ses enfants.

Patente à payer sur le 1/4 de mes biens + 2 000 l. à chacun, payables à leur mère dans l'année qui précédera (sic) ma mort, les enfants à leur majorité, excepté Éliette et sa fille Elvina. Qu'ils continuent à jouir, comme ils en jouissent depuis longtemps, d'une liberté tacite.

Si je n'ai pas rempli à mon décès les legs de feu ma tante Arsonneau, qu'ils soient payés avec exactitude à leur échéance (avril 1820).

4

Liberté à mes esclaves suivants, dans les 5 ans après mon décès (et liberté tacite à mon décès) ; patentés aux frais de mes 4 légataires. Seule condition : leur faire apprendre un métier, les vêtir, les nourrir, les mettre dans un endroit où ils pourront apprendre leur métier. A 21 ans, donner 2 000 l. à chacun pour s'acheter des outils. :

Jean, métif, 17 ans, fils d'une câpresse de M. Houé nommée Mélie

Jean Louis, métif, 11 ans, fils de ma câpresse Ursule

Susette, métive, fille de ma câpresse Clotilde (âge non précisé⁵)

Chérubin, métif, 9 ans, fils de ma câpresse Clotilde

St Yves, mulâtre, 6 ans, fils de ma négresse Sophie

Pierre, métif, 10 mois, fils de ma câpresse Jeannette

Zouc, 2 ans, fils de la mulâtre Mélise appartenant aux enfants de Marie Louise
Lua

⁴ Vérification faite, dans COL F 5B 18 (passagers des colonies débarqués à Bordeaux 1792-1819) il n'y a que les arrivées des militaires. Dans COL F 5B 36 (passagers embarqués en Martinique pour France), il n'y a, en 1818, que le 2^e trimestre puis les 6 derniers mois. Dans COL F 5B 32 (embarqués en Guadeloupe pour France), nombreux passagers en 1818 (voir la liste F 5B sur le site de GHC [F/5B](#)). Nous n'y avons pas trouvé Romain Dubois Beauplan et ses 2 enfants.

⁵ Sans doute 10 ans : les enfants sont énumérés par rang d'âge.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

5

Liberté tacite à ma mulâtre Marie, mon ancien (sic) domestique. Que mes enfants en aient soin, la nourrissent, la vêtissent le reste de ses jours, en récompense de ses bons et fidèles services. Elle m'a sauvé la vie lors de Cambriel (sic)⁶, par un avertissement donné à propos qui m'a empêché d'être assassiné par un de mes nègres.

6

Liberté tacite à Louis, mulâtre, mon charpentier. Seule condition, qu'il travaille sur les deux biens aux réparations des moulins et dirige les ouvriers pour la grande charpente. Le reste du temps sera pour lui. C'est un bon sujet auquel je suis très attaché, qui m'a toujours servi avec zèle et fidélité.

7

Je recommande à mes enfants tous mes esclaves. Qu'ils en aient soin et les traitent paternellement. « Plus de ces châtiments cruels. S'ils ont à punir, que ce soit avec modération. L'expérience m'a appris que l'on réussit mieux de cette manière, l'on va plus doucement mais aussi l'on va plus sûrement, l'on réussit mieux. Il faut se faire aimer de ces hommes simples que la révolution n'a que trop éclairés. C'est le seul moyen de réussir avec eux. Il ne faut pas non plus de cette basse familiarité qui dégénère en faiblesse. Il faut par une conduite soutenue, un air, un ton, se faire respecter. »

« A tous mes esclaves, 5 rechanges, gros, et un feu, une casaque, un chapeau, une chaudière. Je les engage à se bien comporter et à servir fidèlement mes enfants. »

8

A l'église du Grand Bourg, ma paroisse, 6 600 livres payables en 3 ans, le 1^{er} terme un an après ma mort. Dire une grande messe de requiem pour le repos de mon âme, celui de ma femme, celui de mes deux enfants François et Jean Baptiste.

10

J'ai constaté sur un cahier que j'ai remis à Beauplan à mon départ pour France ce que je lui dois et ce que je dois à Memé (sic) pour leurs économats quant à la rente de leurs biens, c'est-à-dire leurs droits à la succession de leur mère, de leurs frères. Je le leur dois depuis liquidation faite en 1815. J'ai payé François Ducos jusqu'au 11 janvier dernier ; Romain de même ; reçus dans mes papiers. Félicie, sa rente a passé pour sa nourriture et son entretien jusqu'à son mariage ;

Marie Galante, du Grand Bourg, 25 avril 1818.

Signé : Romain Beauplan

⁶ Pierre Dominique CAMBRIELS (général de la Révolution et de l'Empire, 1767-1845), arrivé avec Richépanse en 1802, alors colonel commandant le 66^e régiment d'infanterie, dirigea la malheureuse expédition destinée à reprendre Marie Galante aux Anglais en août-septembre 1808. Voir l'article de Bruno Kissoun [001_100190_Occup_Angl_Gua_TXT.indb](#) : « le commandant Pigot [à la tête du contingent britannique qui avait pris Marie-Galante le 2 mars 1808] arma les esclaves avec promesse d'une liberté s'ils capturaient un soldat français ou un habitant rallié aux Français. Aussi Cambriels eut toutes les difficultés à mobiliser les habitants de l'île »

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les actes se succèdent dans les minutes de M^e Magne en 1819 et 1820.

Nous relevons, parmi ceux-ci, l'inventaire après décès (le 29/12/1819) ; le compte de tutelle des 3 enfants de Marie Louise Luce rendu par les héritiers Dubois Beauplan à Nicolas Houelche, nommé tuteur à la place de feu Romain (18/12/1819)⁷ ; la reddition des comptes par Louis à ses cohéritiers (25/02/1820) ; la liquidation et le partage entre les 6 frères et sœurs (04/1820).

L'inventaire après décès est détaillé :

L'habitation principale de la famille est La Pirogue, à Grand Bourg, habitation sucrerie acquise par Romain Dubois-Beauplan en 1803⁸. L'inventaire après décès en donne une description détaillée. Comme c'est souvent le cas, les esclaves en forment la principale richesse (472 355 livres), suivie du fonds de terre (397 150 livres). Les papiers constituent 42 liasses. L'habitation Grande Savane⁹, citée au début du testament, située au Grand Bourg, n'est pas inventoriée. La masse de la succession s'élève à 1 573 527 livres.

Dans la longue reddition du compte de tutelle le 25/02/1820 par Louis, qui a administré La Pirogue du départ pour France de son père le 28/04/1818 jusqu'au 29/10/1819, nous relevons seulement que, le 13/02/1819, Romain avait envoyé de Bordeaux M. Lacombe¹⁰, raffineur, « pour établir une raffinerie sur l'habitation La Pirogue », en demandant qu'il soit « traité comme ses propres enfants ».

Quant aux enfants de Marie Anne Luce, le compte de tutelle du 18/12/1819 établit la comparaison avec celui de 1815. Le total de leurs biens s'élève à 17 267 livres ; il est détaillé entre l'argenterie, les meubles, les 4 vaches et surtout les 10 esclaves.

Mais nous ne savons pas si les 2 enfants partis pour France avec leur père, pour leur éducation, y sont restés ou sont retournés à Marie Galante et surtout nous ignorons leur sort et celui de leur frère resté sur l'île.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁷ Et non leur grand-mère maternelle Mani dite Marigot, citée dans le testament.

⁸ Voir « Marie-Galante terre d'histoire sucrière », de Denise et Henri Parisis et Brigitte Genet, p. 174-175. En 1832 vendue par adjudication à Théophile Botreau Roussel Bonneterre (voir [28-BOTREAU Récit](#)), qui conservera la sucrerie jusqu'en 1856.

⁹ Marie-Galante terre d'histoire sucrière, op. cit., p. 42.

¹⁰ Probablement Paul Lacombe, né vers 1791, qui deviendra habitant propriétaire au Grand Bourg et aura des enfants naturels de Batilde (ou Baltide) Marie-Françoise, marchande au Grand-Bourg, de 1826 à 1836 (mphardin971 sur Geneanet).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

La famille DUBOIS BEAUPLAN

Ascendance, les premières générations

1 Antoine DUBOIS dit BEAUPLAN
commissaire de police à Marie Galante
fils de Noël DUBOIS et Jeanne PIOGÉ
+ /1766
x 26/11/1722 Capesterre de Marie Galante, Anne Marie DAUVERGNE, fille de
Gilles et Marie ROUSSEL
o ca 1702
+ 25/02/1761 Vieux Fort de Marie Galante
d'où 10 enfants (6 fils et 4 filles) dont le 5^e :

1.5 Romain DUBOIS BEAUPLAN
o ca 1734 Vieux Fort (rappel : les registres conservés de Vieux Fort ne
commencent qu'en 1742)
+ 29/04/1779 Vieux Fort ; environ 45 ans
x 20/04/1766 Vieux Fort, Eulalie BOIVIN, fille de + Louis et Marie Anne Jeanne
LANGLOIS
o 12/02/1743 Saint François Grande Terre
+ 16/07/1825 Vieux Fort
d'où 5 enfants (3 fils et 2 filles) dont le 2^e :

1.5.2 Romain DUBOIS BEAUPLAN
o 25/03 b 11/05/1767 Vieux Fort
+ 04/03/1819 Bordeaux 1 ; « environ 52 ans, natif du Vieux Fort île Marie Galante
(Guadeloupe), habitant, veuf de dame ... Fouron ; fils de feu sieur Romain
Dubois-Beauplan et de dame ... Laroche (...) décédé ce matin à une heure rue
du Jardin n° 1 » ; déclaré par les « sieurs François Brian jeune, capitaine de
navires, domicilié à Sainte Foi département de la Gironde, et Jean Charpentier,
coiffeur, Fossés de l'Intendance n° 4 »
ax 30/03/1785 Saint François, Marie Louise Antoinette FAURON, fille de + Antoine
et Jeanne Marthe DESGRÉAUX
o 13 b 27/02/1770 Saint François Grande Terre
+ 16/02/1808 Grand Bourg
b* 1808/1809 Marie Louise Luce, fille de Mani dite Marigot
métive libre patentée
o ca 11/1790 Grand Bourg
+ 30/04/ d 01/05/ 1815 Grand Bourg, en son domicile rue du Bord de mer, 24 ans
7 mois ; laisse 4 enfants en bas-âge, 2 garçons et 2 filles ; déclaré par Joseph
Ambroise et Louis Marie, libres patentés, tailleur d'habits
inventaire après décès et règlement de la succession M^e Magne 15/06/1815,
résumé dans les comptes de tutelle de ses enfants le 18/12/1819

Enfants de Romain DUBOIS BEAUPLAN ax 1785 Antoinette FAURON

6 enfants, de 9 ans à 1 an au recensement du 1^{er} vendémiaire an V (22/09/1796) :
Bauplan (9 ans), Romain (7 ans), Maimé (6 ans), Félicité (4 ans), Fauron (3 ans),
Eulalie (1 an)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1 Louis Romain DUBOIS BEAUPLAN (31 ans en mars 1819)

o 22/01 b 26/02/1788 Vieux Fort de Marie Galante

+ 23/03/1846 Grand Bourg

x 27/04/1818 Grand Bourg, Félicité Eulalie Dessources HÉGÉSIPPE WACHTER,

fille de François et Marie Anne Félicité DUBOIS BEAUPLAN (fille de Romain

1.5) ¹¹

d'où 1 fils (o 1819 + 1821) et 2 filles

2 Louis Toussaint Vincent DUBOIS BEAUPLAN (30 ans en mars 1819)

o 01/11/1789 b 07/01/1791 Grand Bourg

+ 29/12/1830 Grand Bourg

x 09/06/1824 Grand Bourg, Marie Félicité Adeline VIPART MORAINVILLIERS, fille

de + François Félix Hector et Marie Joseph LAFORCE

d'où 1 fils (o 1826)

3 Michel DUBOIS BEAUPLAN (28 ans en mars 1819)

(dit Maimé en l'an V, Mémé dans le testament de son père)

+ 13/12/1836 Grand Bourg

x 01/03/1824 Grand Bourg, Solitude Zoé Marguerite Victoire BOURJAC, fille

d'Henri Félicité Luc et Marguerite Rose Louise PASQUIER

4 Louise Félicité dite Félicie DUBOIS BEAUPLAN

o 13/01 b 26/03/1793 Grand Bourg

+ 03/07/1846 Saint François Grande Terre

x 23/04/1818 Grand Bourg, Charles Anne François dit Seize **FAVREAU**, fils de

+ Pierre et + Anne Rose Judith ARSONNEAU

5 Pierre ou François DUBOIS BEAUPLAN (dit Fauron ¹² en l'an V)

o 14/07/1794 d 21 prairial V (09/06/1797) Réunion (Grand Bourg) par les parents accompagnés de François Hégésippe Wachter, beau-frère des comparants, 19 ans, et Désirée Boivin épouse Arsonneau (= parrain et marraine ?) (prénommé Pierre)

+ 16/09/1814 Grand Bourg ; 19 ans (prénommé François : prénom du parrain)

6 Marie Anne Eulalie DUBOIS BEAUPLAN

o 5 floréal IV (24/04/1796) d 21 prairial V (09/06/1797) Réunion (Grand Bourg) par les parents, accompagnés de Pierre Ducos, 20 ans, beau-frère des comparants, et Marianne Boulogne épouse Boivin (= parrain et marraine ?)

+ 24/08/1875 Grand Bourg

x 10/01/1815 Grand Bourg, François Gabriel **DUCOS**, fils de Pierre et Marie Madeleine LAROCHE VISANS

7 Jean DUBOIS BEAUPLAN

o 20/07/1798 Vieux Fort, sur l'habitation des parents ; d 25 germinal XIII

(15/04/1805) Grand Bourg par les parents

+ 22/01/1816 Grand Bourg ; (Jean Baptiste, 16 ans)

¹¹ Donc sa cousine germaine.

¹² C'est le patronyme de sa mère.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 8 René DUBOIS BEAUPLAN (16 ans en mars 1819)
- o 9 floréal XI (29/04/1803) Vieux Fort sur l'habitation des parents ; d 25 germinal XIII (15/04/1805) Grand Bourg par les parents
 - + 25/09/1828 Grand Bourg
 - x 12/09/1826 Grand Bourg, Élisabeth Sophie Louise HÉGÉSIPPE WACHTER, fille de André Nicolas Donatien et Reine Élisabeth BOULOGNE

Au décès du père en 1819, 6 enfants survivants dont 4 fils (alors seul l'aîné était marié) et 2 filles (toutes deux mariées).

Enfants de Romain DUBOIS BEAUPLAN b* Marie Louise Luce

- 1 François Adelson (10 ans en mars 1819)
- o 26/04/1809 d 26/02/1810 Grand Bourg ; fils illégitime de la nommée Marie Louise Luce, métive libre de naissance, patentée par le préfet colonial de Guadeloupe en conformité de son arrêté du 22 fructidor X style réformé ; déclaré par M. Romain Dubois Beauplan, habitant propriétaire qui a aidé à l'accouchement parti pour France avec son père naturel et tuteur
- 2 Élisabeth Athénaïs (9 ans en mars 1819)
- o 10/06/1810 d 07/02/1811 Grand Bourg ; fille de Marie Louise Luce, métive libre de naissance patentée résidente à Grand Bourg ; signature Romain Beauplan partie pour France avec son père naturel et tuteur
- 3 Louis Alfred (6 ans en mars 1819)
- o 08/02 d 07/06/1813 Grand Bourg, au domicile de la mère qui déclare la naissance resté à Marie Galante avec sa grand-mère maternelle
- 4 (fille)
- o 1814/1815
 - + avant le 20/05/1819

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)